

Préface

La forêt du bassin du Congo en Afrique centrale est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. Elle couvre près de 240 millions d'ha et est partagée entre six pays, qui sont le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Elle abrite et fournit des moyens de subsistance pour plus de 75 millions d'habitants.

Les efforts des gouvernements en matière de gouvernance forestière, l'accès difficile et le manque d'infrastructures ont permis de protéger le couvert forestier de cette région du monde pendant une longue période. Ainsi, les forêts du bassin du Congo forment l'une des dernières réserves de biodiversité où les forêts primaires sont interconnectées et rendent des services écosystémiques essentiels. Elles sont d'une grande valeur pour la communauté mondiale, car leurs énormes stocks de carbone contribuent à la réduction du réchauffement mondial et du changement climatique. Les forêts constituent une source immense d'eau douce, de plus en plus rare sur la planète.

Par ailleurs, pour les communautés locales et les « peuples autochtones », la forêt n'est pas seulement une richesse économique, mais elle est aussi le support principal de leur identité, un lieu de recueils et de rituels.

Cependant, les écosystèmes forestiers du bassin du Congo sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces d'effondrement, liées à une surexploitation des ressources de bois et de minéraux, au commerce illégal de la biodiversité et aux appétits de l'agro-industrie, ce qui demande une action urgente et concertée avec les parties prenantes où les opérateurs asiatiques occupent de plus en plus une position d'interlocuteurs incontournables.

A cet égard, on assiste grâce au plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), à la mise en œuvre continue de mesures concertées entre les



gouvernements, soutenues par la coopération internationale, qui concourent à une amélioration progressive de la gouvernance forestière dans la sous-région.

Citons la déclaration datée du 26 septembre 2018, de son Excellence Ali BONGO, président de la République du Gabon qui, depuis le site forestier de Mevang, a fixé l'objectif selon lequel toutes les concessions forestières gabonaises devraient être certifiées à l'horizon 2022. Cet engagement, qui mériterait d'être suivi par les autres pays de la sous-région, a mobilisé les entreprises du Gabon, en particulier les sociétés asiatiques, à progresser rapidement dans leurs pratiques d'exploitation et de transformation, dans le respect des rapports avec les populations autochtones et de la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, la gestion durable des concessions forestières garantit une constante disponibilité de bois dans l'avenir. Ainsi, le commerce et le consommateur final sont disposés à participer à cet effort de gestion durable et à acheter et utiliser exclusivement du bois certifié, pourvu qu'ils soient informés et sensibilisés à l'importance cruciale, pour l'humanité, de préserver ces forêts « pour toujours ».

Que cet ouvrage de l'éditeur Meindert Brouwer puisse y contribuer.

Le Secrétaire exécutif de la COMIFAC
Hervé Martial MAIDOU